

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



.....

**Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats
et du Développement des Télé-services de l'Etat**

.....

Direction des Financements et des Partenariats Public-Privé

(Public- Private Partnerships Legal Hotline Project)



RAPPORT DE SYNTHÈSE

**ATELIERS DE PARTAGE ET DE VULGARISATION DU NOUVEAU CADRE
JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE ET
D'ÉCHANGES AVEC LES ACTEURS DU SECTEUR PRIVE, DE LA SOCIÉTÉ
CIVILE ET LES ORGANES DE PRESSE**

29 SEPTEMBRE ET 1^{ER} OCTOBRE 2015


MINISTÈRE DE LA PROMOTION DES
INVESTISSEMENTS, DES PARTENARIATS ET DU
DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉSERVICES DE L'ÉTAT


ALSF
African Legal Support Facility • Facilité africaine de soutien juridique


**SENEGAL
EMERGENT**

I. INTRODUCTION

Le Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du Développement des Téléservices de l'Etat a organisé deux ateliers de vulgarisation du nouveau cadre juridique et institutionnel des partenariats public-privé. Le premier atelier, organisé le 29 septembre 2015, avait pour cible les acteurs du secteur privé tandis que le second, qui s'est tenu le 1^{er} octobre 2015 était initié à l'intention des acteurs de la société civile, des responsables des organes de presse et des associations professionnelles.

Ces différentes activités s'inscrivent dans le Plan d'actions de la « PPP Legal Hotline », projet mis en place par la Facilité Africaine de Soutien Juridique (ALSJ) et coordonné depuis 2013 par la Direction des Financements et des Partenariats Public-Privé. Ce plan d'actions vise, notamment, à favoriser une meilleure appropriation des partenariats public-privé par les acteurs publics, privés et de la société civile ainsi qu'une plus large vulgarisation de ces outils auprès des populations.

1.1. La cérémonie officielle d'ouverture

Pour la première journée dédiée au secteur privé (29 septembre 2015), la cérémonie officielle d'ouverture a été présidée par Madame Khoudia MBAYE, ministre chargé de la Promotion des Investissements et des Partenariats (MPIPTE), en présence de :

- Monsieur Ousmane SY NDIAYE, Secrétaire général de l'Union nationale des Commerçants et industriels du Sénégal (UNACOIS) ;
- Monsieur Malick BA, représentant du Conseil national du patronat (CNP), qui a prononcé une allocution au nom du patronat sénégalais ;
- Monsieur Boubacar KANE, représentant de la Confédération nationale des employeurs du Sénégal (CNES) ;
- Monsieur Boubacar SAMB, représentant le Mouvement des Entreprises du Sénégal (MEDS).

Pour la seconde journée consacrée à la société civile, aux organes de presse et ordres professionnels (1^{er} octobre 2015), la cérémonie d'ouverture a été présidée

par Madame le Ministre chargé de la Promotion des Investissements et des Partenariats, en présence des personnalités ci-après :

- Monsieur Amacodou DIOUF, Coordonnateur du CONGAD, qui a prononcé une allocution au nom des membres de la société civile ;
- Monsieur Birahime SECK, représentant le Forum Civil.

1.2. Le profil des participants

Les participants à la première journée étaient au nombre quarante-six (46) tandis que les participants à la seconde journée étaient au nombre de cinquante (50). Leur liste détaillée est jointe en annexe.

II. OBJECTIFS SPECIFIQUES DU SEMINAIRE

Le Séminaire avait les objectifs spécifiques ci-après :

- exposer les motivations de la réforme et le processus de maturation de la loi PPP ;
- vulgariser les nouveaux cadres institutionnel et juridique mis en place à la faveur de l'entrée en vigueur de la loi n° 2014-09 du 20 février 2014 relative aux contrats de partenariat ;
- exposer les principales innovations introduites par la nouvelle loi ;
- favoriser une meilleure connaissance de l'outil PPP et des différentes procédures de passation par les opérateurs privés, organes de presse et acteurs de la société civile ;
- identifier les faiblesses éventuelles qui subsisteraient et formuler les recommandations appropriées ;
- recueillir les propositions ou contributions des acteurs clés sur les pistes d'amélioration du cadre stratégique de développement des PPP.

III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET CONTENU DE L'ATELIER

Les présentations suivantes ont été faites sous format Powerpoint, dans chacun des ateliers, par le Directeur des Financements et des Partenariats Public-Privé et ses collaborateurs :

- une présentation générale sur le cadre juridique et institutionnel des PPP au Sénégal ;
- une présentation sur les innovations introduites par la loi n° 2014-09 relative aux contrats de partenariat ;
- une présentation détaillée sur les principes et modalités de traitement des offres spontanées.

Chacune de ces présentations a été suivie de larges échanges pendant lesquels les participants ont posé des questions, formulé des recommandations ou des contributions.

Les séances de discussions ont été présidées par Monsieur Boubacar KANE de la CNES, pour la première journée et par Monsieur Mamadou Jean-Charles TALL, de l'ordre des Architectes, pour la seconde journée.

IV. SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS DES PARTICIPANTS

Les participants ont félicité Madame le Ministre de la Promotion des investissements de l'initiative qu'elle a eue d'organiser cette série d'ateliers qui contribue, selon eux, à lever les équivoques et à renforcer la communication entre les autorités gouvernementales et les différents acteurs de la commande publique. Ils ont aussi tenu à la remercier d'être restée pendant toute la durée de l'atelier et d'avoir apporté les réponses et clarifications appropriées à leurs préoccupations.

En outre, les participants ont fortement appuyé la stratégie de formation déclinée par le Ministère chargé des Partenariats qui vise, à terme, à développer une expertise interne (nationale) pointue sur les PPP, pour favoriser une meilleure efficacité dans le montage des projets et le développement de partenariats public-privé plus équilibrés.

Ils ont salué les réformes engagées par le Gouvernement dans ce domaine et ont magnifié, à l'occasion, la démarche inclusive et participative qui a prévalu dans le cadre des travaux préparatoires. Ils ont aussi apprécié à sa juste valeur les nombreuses innovations qui ont été apportées au cadre juridique et institutionnel des PPP par la loi n° 2014-09 du 20 février 2014 relative aux

contrats de partenariat. Ils ont toutefois déploré le retard apporté à la mise en place du Comité national d'Appui aux Partenariats public-privé, qui constitue un facteur de blocage de toutes les procédures de passation des contrats de partenariat

Les participants ont également souhaité une plus grande cohérence du cadre juridique des PPP et une harmonisation des procédures qui restent encore très éclatées ; ce qui crée de nombreuses confusions chez les acteurs.

Les discussions ont également mis en lumière la nécessité d'une bonne formation des acteurs publics sur les matières juridiques, économiques et financières en lien avec la pratique des partenariats public-privé. Ainsi, le renforcement de capacités a été identifié, non seulement comme une action urgente, mais aussi comme un préalable au développement des PPP, tant au niveau des administrations centrales qu'au sein des opérateurs du secteur privé.

Réagissant suite à la présentation sur les principes et modes de traitement des offres spontanées, les participants ont reconnu que les nouvelles dispositions de la loi 2014-09 illustrent la volonté du Gouvernement de saisir les opportunités de ce type d'offres sans rien céder aux exigences de transparence et d'équité. Ils ont souligné, ce faisant, le maintien de l'appel d'offres comme principe de passation et l'encadrement rigoureux de la procédure de négociation directe. Les participants, qui disent avoir mieux compris le mode de traitement de l'offre spontanée après l'exposé qui en a été fait, ont invité le ministère à mieux communiquer sur cette question spécifique de manière à dissiper les inquiétudes des acteurs de la commande publique et à faire taire les interprétations tendancieuses qui en sont faites.

En ce qui concerne la question de l'implication du secteur privé national, les participants ont marqué leur approbation aux nouvelles dispositions de la loi PPP accordant un traitement préférentiel aux entreprises ressortissant de la zone UEMOA. Ils ont cependant mis l'accent sur l'imprécision de la notion « d'entreprise communautaire » qui désigne une entreprise immatriculée dans l'un des pays membres de la Zone. Ils ont ainsi suggéré que la notion d'entreprise communautaire renvoie plutôt à l'origine ou à la nationalité du capital.

Enfin, pour une participation accrue des entreprises aux projets PPP, les participants ont aussi appelé le secteur privé sénégalais à prendre ses responsabilités en s'organisant en groupements et en consortium pour pouvoir gagner plus de parts de marchés.

Enfin, ils ont souligné les importants défis auxquels ce secteur privé devra faire face, à savoir le défi de la qualité technique, celui du respect des délais de livraison et celui de la mobilisation des financements.

V. RECOMMANDATIONS DES ATELIERS

A chacune des questions, Madame le Ministre et ses collaborateurs ont apporté les réponses adéquates. Ainsi, au terme de ces deux ateliers, les recommandations suivantes ont été enregistrées et consolidées :

- l'intérêt d'ouvrir davantage les instances et organes de gouvernance des PPP aux acteurs de la société civile ;
- l'idée de s'appuyer sur les organes de presse pour une vulgarisation plus large de la loi PPP, de façon à pouvoir sensibiliser les communautés à la base ;
- le besoin urgent de clarification des missions des organes responsables du contrôle a priori (DCMP/CNAPPP) et de la régulation (ARMP/Conseil des Infrastructures) pour éviter les confusions sur leurs attributions respectives ;
- la nécessité d'impliquer davantage les bureaux d'études sénégalais dans les phases préparatoires des projets d'investissements, notamment les projets PPP, pour améliorer la qualité technique de la documentation d'appel d'offres ;
- l'importance à accorder à la réflexion sur les meilleures stratégies de mobilisation de l'épargne intérieure ainsi que sur les possibilités de renforcement de la capacité du secteur financier (local) à octroyer les ressources suffisantes pour la mise en œuvre des projets PPP ;
- l'intérêt de mieux impliquer le secteur privé local dans les projets du Gouvernement par une information fiable et actuelle sur les opportunités qui existent en la matière ;

- l'opportunité d'examiner, de manière plus approfondie, la question de la participation de l'Etat dans les sociétés de projet PPP et d'identifier d'ores et déjà le porteur public, conformément aux dispositions de la loi PPP relative au portage des projets ; à ce sujet, l'implication du FONSI a été évoquée ;
- la nécessité d'utiliser avec prudence et mesure la négociation directe des offres spontanées, qui devrait être considérée comme une procédure exceptionnelle ;
- l'intérêt de veiller :
 - o davantage à la viabilité des projets et à leur cohérence économique notamment par une analyse de soutenabilité budgétaire adéquate ;
 - o à un traitement équitable et transparent des soumissionnaires ;
 - o à un élargissement de la base de communication et de vulgarisation des PPP à l'internationale ;
- l'impérieuse nécessité de renforcer le dispositif de due diligence mis en place par le MPIPTE pour retracer l'origine des financements proposés et vérifier la crédibilité des partenaires privés de façon à mieux débusquer et sanctionner les formes de financement illicites.

VI. CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture de chacun des ateliers a été présidée par Madame le Ministre Khoudia MBAYE qui a indiqué aux participants que les recommandations exprimées font déjà l'objet d'une attention particulière de la part de ses services compétents.

Elle a ajouté que les difficultés et limites mises en exergue qui ne pourront pas être résolues au sein du MPIPTE seront portées à l'attention des hautes autorités.

Elle a enfin invité les acteurs présents à accompagner les actions du Gouvernement et marqué son ambition de renforcer la collaboration avec le secteur privé et d'instaurer un « cadre de dialogue permanent et constructif » avec la société civile.

Les participants ont poursuivi les échanges autour du déjeuner offert par Madame le Ministre. Ils ont renouvelé, à cette occasion, leur disponibilité totale à accompagner et à appuyer les initiatives de son département.